

**COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 24 FÉVRIER 2020**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 13/02/2020, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Martial VIAL à Laurent PASTOR, Bénédicte KREBS à Jean-Paul MOREL, Cyrille CUENOT à Norbert SANCHEZ CANO, Bernadette CACALY à Evelyne GRAS, Pascal GUEFFIER à Henri HOURIEZ, Thierry VACHON à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Virginie Sudre a été désigné(e).

**DELIB 2020.02.24.18****OBJET : Subvention exceptionnelle du Comité de l'Isère de l'association "Prévention routière"**

Monsieur Cyrille CUENOT, Adjoint délégué à la Vie associative et aux Sports, expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre de son projet 2020 « Animation et sensibilisation afin de lutter contre l'insécurité routière auprès des enfants, jeunes, seniors, personnes les plus vulnérables et du grand public en Isère », le Comité de l'Isère de l'Association Prévention Routière sollicite une subvention exceptionnelle auprès de l'ensemble des communes du département.

Les objectifs de l'association sont de lutter contre l'insécurité routière pour diminuer les accidents de la route à travers la mise en œuvre de nombreuses actions et animations axées autour de 3 grandes thématiques :

- L'éducation routière,
- La formation continue des conducteurs avec un accent particulier mis sur les seniors,
- La sensibilisation auprès du grand public.

Grace à des outils pédagogiques et des matériels spécifiques (réactionmètre, lunettes alcoolémie, simulateur 2 roues, supports pédagogiques...) le projet d'animation 2020 concerne les publics suivants :

- Primaires,
- Périscolaires,
- Collèges,
- Lycées,

- IME et établissements spécialisés,
- Etudiants (opérations « Capitaine de soirée »),
- Entreprises,
- Séniors (stages remise à niveau),
- Actions spécifiques fêtes de fin d'année (opération #bienrentrer).

Il est donc proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200€.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **ACCORDE une subvention exceptionnelle d'un montant de 200€ au profit de du Comité de l'Isère de l'association Prévention routière.**

**Adoptée à l'unanimité**

St-Quentin-Fallavier, le 24/02/2020

Publication et transmission en sous préfecture le 25 février 202025/02/2020

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20200224-lmc16691-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.